Outlook

Enquête publique – Projet de serres agricoles photovoltaïques à Génissieux – Avis défavorable

À partir de Louis Dumas <louis.dumas2@gmail.com>
Date Ven 16/10/2026 15:55
À com.enq@genissieux.fr <com.enq@genissieux.fr>
Cc Louis Dumas <louis.dumas2@gmail.com>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction de serres agricoles photovoltaïques sur la commune de Génissieux, je souhaite vous faire part de mon **opposition ferme à ce projet**, pour les raisons exposées ci-dessous.

1. Un projet dont la finalité semble davantage industrielle, énergétique et financière qu'agricole

Si le projet est présenté comme une installation destinée à soutenir l'activité maraîchère, ses caractéristiques et son ampleur soulèvent de sérieuses interrogations quant à sa véritable finalité.

La surface considérable des installations photovoltaïques envisagées laisse supposer une production d'électricité susceptible de générer des recettes importantes et récurrentes, potentiellement sans commune mesure avec la valeur économique de la production agricole réalisée sous ces serres.

Il me paraît donc indispensable de s'interroger sur la place réelle de l'activité agricole dans le modèle économique du projet : constitue-t-elle véritablement sa finalité principale, ou sert-elle principalement de justification à l'implantation d'une infrastructure de production énergétique en zone agricole ?

À cet égard, je considère qu'une analyse économique comparative devrait être réalisée entre les recettes agricoles prévisionnelles et les revenus attendus de la vente d'électricité, en tenant compte des investissements, des charges d'exploitation et des bénéficiaires effectifs de ces revenus.

La qualification de « serres agricoles » ne saurait, à elle seule, suffire à démontrer le caractère principalement agricole d'un ensemble immobilier de cette ampleur.

2. Une artificialisation visuelle et une transformation majeure du paysage rural

Le secteur concerné se caractérise aujourd'hui par un environnement rural et agricole relativement préservé, constitué de terres cultivées et de paysages ouverts.

L'implantation de plusieurs hectares de serres photovoltaïques entraînerait une transformation profonde et durable de ce paysage.

Par leurs dimensions, leur répétition, leur hauteur et leurs couvertures photovoltaïques, ces installations présenteraient un caractère visuel et architectural se rapprochant davantage de bâtiments industriels que des constructions agricoles traditionnellement présentes dans ce secteur.

À ma connaissance, aucun ensemble bâti comparable par son ampleur et son aspect n'existe à plusieurs kilomètres à la ronde, hormis les bâtiments situés dans les zones industrielles et d'activités de l'agglomération de Romans-sur-Isère.

Il me semble particulièrement regrettable de permettre l'implantation, au cœur d'un espace campagnard, d'un ensemble immobilier dont la physionomie et l'échelle sont habituellement associées aux zones industrielles.

L'impact ne saurait être apprécié uniquement à l'échelle des parcelles concernées : il doit également être examiné depuis les voies environnantes, les habitations voisines et les perspectives paysagères plus éloignées.

3. Une interrogation sur la proportionnalité du projet au regard des besoins agricoles

La dimension exceptionnelle des installations projetées impose, selon moi, de justifier précisément leur nécessité pour l'exploitation agricole.

Il conviendrait notamment de démontrer que la surface couverte, les caractéristiques techniques et les dimensions des constructions correspondent à des besoins agronomiques réels, et non principalement à une recherche d'optimisation de la puissance photovoltaïque installée et des recettes énergétiques.

Le développement des énergies renouvelables constitue un objectif légitime, mais il ne doit pas conduire à accepter sans examen critique l'implantation d'équipements de nature quasi industrielle dans des espaces agricoles et paysagers préservés.

Des implantations sur des bâtiments existants, des surfaces déjà artificialisées ou dans des secteurs présentant une vocation industrielle mériteraient d'être étudiées et privilégiées lorsque cela est techniquement possible.

4. Ma demande au commissaire enquêteur

Au regard de ces éléments, je vous demande de porter une attention particulière :

- À la réalité et à la pérennité de la vocation agricole du projet ;
- À la comparaison entre les revenus agricoles attendus et ceux issus de la production photovoltaïque ;
- À la justification agronomique des surfaces et des dimensions retenues ;
- À l'impact paysager réel des constructions, notamment à grande distance ;
- À la compatibilité de l'ampleur et de l'aspect de ces installations avec le caractère rural du secteur.

En conclusion, je considère que ce projet, par sa dimension, sa physionomie et les enjeux financiers liés à la production électrique, s'apparente davantage à une opération de production énergétique à vocation économique et industrielle qu'à un simple équipement nécessaire à l'exploitation agricole.

J'émets donc un avis expressément défavorable à ce projet et sollicite que mon opposition soit prise en compte dans vos conclusions et votre avis final.

Je vous remercie de l'attention portée à cette contribution.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signé :

Mr Louis Dumas, j'ai grandi au 100 montée de la Garenne à Génissieux et résidant actuellement au 175 impasse du clos du Château à Génissieux.

Habitant donc sur la commune depuis 26 ans !